

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 septembre **2014**

Etaient présents :

Monsieur PHILIPPS Clément, Maire
Mrs WURSTER Henri, BOLLMANN Daniel, SCHNEIDER Jean-Pierre,
ROTHERMANN Joël, KRILOFF Sébastien
Mesdames KOSS Marie-Odile, WESCHLER Laetitia, WEISENBURGER Joëlle,
HORNEMANN Katia
Monsieur MATHIEU Vincent donne pouvoir à M. WURSTER Henri

1) Baux de chasse 2015-2024

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas procéder à la consultation écrite des propriétaires et donc de réaffecter le produit de la chasse aux propriétaires fonciers.

2) Logiciel chasse

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir un nouveau logiciel chasse pour un montant de 2650 € H.T auprès de la société COM'EST.

3) Travaux logement FRITSCH

Des travaux sanitaires (rénovation salle de bain) seront effectués dans l'appartement de M et Mme FRITSCH.

Entreprises retenues :

- Carrelage RUSCIGNO de Roppenheim pour un montant de 4.081.25 € TTC

- WEBER Bruno de Leutenheim pour un montant de 4.452.00 € TTC

Entreprise non retenue : BOOS de Sessenheim pour un montant de 8.137.80 € TTC

4) Aire de retournement rue des Prés :

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création d'une aire de retournement rue des Prés.

Les travaux seront attribués à l'entreprise JEAN LEFEBRE ALSACE de Haguenau au prix de 30.151.80 € TTC.

Entreprises non retenues : HEIBY & FILS pour un montant de 32.254.50 € TTC

ADAM TP pour un montant de 27.264.00 € TTC

5) Rétrocession de la voirie du Lotissement « A l'Orée du Rhin »

Vu la demande du Cabinet Jean-Claude SCHMITT, sollicitant la rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement « A l'Orée du Rhin », le conseil municipal émet un avis favorable à la cession des parcelles d'emprise de la voirie du lotissement « A l'Orée du Rhin » cadastrées section 10 n°195/26 d'une superficie de 9 ares 74 ca au prix de 1 € symbolique ainsi que l'ensemble des réseaux concernés par la viabilité du lotissement.

6) Régime des aides à l'électrification rurale

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré demande le maintien de la totalité du périmètre de la commune de Neuhaeusel en régime urbain d'électrification.

7) Création d'un site internet

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un site internet avec prise de vue pour un montant de 1600 € TTC auprès de Nicolas SCHIFF de Drusenheim

8) Création d'une aire de jeux

Ce point est à revoir.

9) Location de la salle des fêtes

Etant donné que Mme WESCHLER Laetitia n'habite plus la commune de Neuhaeusel, Monsieur le Maire a décidé que dorénavant Madame KOSS sera responsable de la salle des fêtes.